

ARRETE DU MAIRE

Services Techniques

OBJET : FERMETURE DU STADE « JEAN NEGRE » POUR CAUSE DE TRAVAUX PAR « COSEEC SUD » DU 25 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 2023

Le Maire de la Commune de Gréoux-les-Bains ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment articles L.2122-28 et L.2212-2 ;

Considérant les travaux de réfection de pelouse sur le stade « JEAN NEGRE » réalisés par « COSEEC SUD » ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver le terrain du stade « Jean Nègre » et de laisser le temps de repos nécessaire à la suite de cette intervention ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 25 septembre au 6 octobre, l'entreprise « **COSEEC SUD** », sise n°740 **Chemin de la Plaine – 84530 Villelaure**, est autorisée à procéder aux travaux susvisés. Le stade « JEAN NEGRE » sera fermé et interdit d'accès à tout public pour toutes activités.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par les Services Techniques.

Article 3 : Durant la période de travaux, l'entreprise sera responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

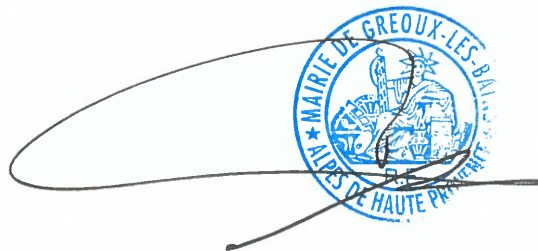
Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Gréoux-les-Bains, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté à :

- La Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale
- Les Services Techniques
- Le District des Alpes de Football

Fait à Gréoux-les-Bains, le 22 septembre 2023

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Gréoux-les-Bains. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GREOUX-LES-BAINS' and 'ALPES DE HAUTE PROVENCE' around a central emblem. A black ink signature is written over the stamp.

Paul AUDAN